

# Les allocations sont distribuées injustement

Assemblée de M. Fernand Chaussé,  
candidat du Bloc, à Montréal-Est

Au cours d'une assemblée tenue jeudi soir dans la salle de l'école Alfred Richard, à Montréal-Est, M. Fernand Chaussé, candidat du Bloc populaire dans le comté de Mercier, a dénoncé la façon dont les allocations familiales sont distribuées et accordées.

Les candidats libéraux font grand état des allocations familiales, disant que, grâce à M. King, les Québécois recevront des millions de dollars par mois en allocations pour venir en aide à leurs familles nombreuses. Pour être vraiment fa-

vorisée par les allocations en question, dit le candidat, une famille doit se limiter à quatre enfants, étant donné que le taux est décroissant à compter du cinquième. Et l'on vient nous dire que cette loi accordée à tous les enfants chance égale.

Fournissant ensuite des chiffres compilés par le R. P. Lebel, M. Chaussé dit que le Québec fournira 34.5 pour cent au trésor fédéral, tandis qu'il ne compte que 33.1 pour cent des enfants susceptibles de bénéficier de cette loi. L'on tente ensuite de nous dire que ce régime est juste, étant donné que les charges diminuent à compter du cinquième enfant: rien n'est plus faux et nous en avons une preuve dans le simple fait qu'il faut un logement plus grand à cette famille qui dépasse cinq enfants. Et un logement plus grand signifie un loyer plus élevé, surtout en ces temps-ci où nous avons peine à trouver un logis convenable et ceci à un prix exorbitant. Il y a également la nourriture, l'ameublement et quoi encore!

Peut-être une jeune femme vaillante comme le sont toutes nos Canadiennes françaises peut facilement s'occuper d'un, de deux ou même de trois enfants, mais rendue aux quatrième et cinquième, c'est plus difficile. Et après cela, souvent sa santé dépérit et elle a besoin d'aide. Les allocations à taux décroissant couvriront-elles le salaire de la servante que le couple devra engager? Certes pas.

L'adoption d'un taux décroissant d'allocations est donc une injustice flagrante aux Canadiens français, qui ont le coeur d'avoir de nombreux enfants pour la patrie. Je veux bien croire que nos compatriotes anglo-saxons s'opposent à un régime différent, mais c'est tellement facile à comprendre.

La politique du Bloc est tout autre, déclare M. Chaussé. Alors que la famille et l'individu sont grevés de taxes et écrasés sous le poids de la dictature économique dirigée par le parti libéral, nous nous em-

plions à une distribution plus équitable des richesses naturelles de notre beau pays. Sans pour cela tomber dans le socialisme d'Etat, notre politique en est une de justice et d'équité. Contrairement au socialisme, nous ne cherchons pas à tout nationaliser et nous ne poserons aucune entrave à l'entreprise privée. Nous ferons même tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter aux nôtres leur relèvement dans le domaine économique.

Le problème consiste donc à démolir des trusts sans construire l'unique trust d'Etat. Le Bloc populaire canadien estime que l'ordre ne pourra être réintroduit dans la société que par l'intermédiaire d'une puissante organisation professionnelle. Et, pour en arriver là, il suffit d'organisations intermédiaires entre la famille et l'Etat, de corps intermédiaires remplissant les fonctions économiques et sociales nécessaires au bon fonctionnement de tout pays.

M. Chaussé a également parlé de diminution d'impôt sur le revenu. Les autres orateurs ont été MM. Emile Leblanc et Lucien Léger. L'assemblée était sous la présidence de M. Paul Guénette.